

BULLETIN D'INFORMATIONS N°3
DE LA DELEGATION SPECIALE A L'INTENTION DE LA POPULATION AYNACOISE

LETTRE A L'INTENTION DES AYNACOISES ET DES AYNACOIS

Madame, monsieur,

Cela fait un peu plus d'un mois que la délégation spéciale a pris ses fonctions avec cette double mission : gérer les affaires courantes de la commune et préparer le prochain scrutin municipal.

Au travers des différents entretiens, formels comme informels, que nous avons eu, nous avons cherché à nous imprégner de la vie communale, dans la diversité de ses habitants, de ses activités, économiques, sociales et associatives, mais aussi des dossiers que nous avons pris en charge.

Comme le retrace, en partie, le dernier bulletin d'informations n°2, nous avons entrepris, à notre niveau, le traitement de dossiers en instance, certains depuis plusieurs mois, comme ceux des logements communaux vacants, suite à un décès, ou connaissant des impayés de loyers. Nous avons aussi lancé la procédure de recrutement d'agents, essentiels au fonctionnement de la commune, et dont le contrat de travail expire dans les tous prochains jours, engagé la préparation de la rentrée scolaire, en lien étroit avec la nouvelle directrice de l'école, accompagné la démarche novatrice de l'association « les jardins d'Aynac » dans son projet de création d'un jardin pédagogique à destination des enfants des écoles maternelle et primaire, rencontré les services du Grand Figeac dans le cadre des procédures de modification du PLUI... Mme AZEMAR, secrétaire de mairie, continuant d'assurer, avec compétences et professionnalisme, l'ensemble des nombreuses tâches du quotidien, qu'elle en soit remerciée.

Le prochain scrutin municipal est prévu **le dimanche 4 octobre prochain** et la date limite pour le dépôt des listes en sous-préfecture fixée au 17 septembre. A ce jour, si des démarches ont été entreprises à l'initiative de certains pour présenter une liste de candidats à vos suffrages, elles semblent toujours en cours.

La commune d'Aynac a des atouts que des communes de taille similaire n'ont pas : une école, un centre de santé, une agence postale communale, de vastes espaces publics en centre-bourg, une offre en termes de logements, de nombreux commerces de proximité, des artisans et entreprises pourvoyeuses d'emplois, une vie associative animée... Elle se trouve aussi confrontée, pour les années à venir, à des défis dont certains sont majeurs.

Les enjeux de la commune tels que nous les avons, sans doute imparfaitement, identifiés sont nombreux mais nous nous accordons à prioriser certains d'entre eux : l'avenir de l'école et son impact sur la vie économique et sociale de la commune, la sécurisation de la sortie du bourg en direction de Lacapelle-Marival, le devenir de la zone des étangs, de la plaine de jeux (terrains de football et de pétanque) et de la réserve foncière la jouxtant, l'entretien, la maintenance et l'adaptation des bâtiments communaux, la planification des espaces via les outils tels que le PLUI, sans omettre la communication extramunicipale... Cette énumération, non exhaustive, peut être complétée par chacune et chacun de vous. Reste que ceux ainsi mentionnés ci-dessus nous paraissent concerner l'ensemble de la population aynacoise.

Leur appréhension requiert une vision d'ensemble, une approche transversale mêlant les compétences.



La prochaine municipalité, qui aura à s'en saisir, à un moment ou à un autre de sa mandature, doit refléter, autant que cela soit possible, la diversité de la population aynacoise qui aspire, elle aussi, à se reconnaître dans ses futur.es élu.es.

La situation de la commune, les enjeux et défis à venir nécessitent de pouvoir échanger, débattre et communiquer sereinement, d'être solidaire, respectueux de l'autre dans la diversité des origines et de s'engager sans a priori ni déterminisme.

Nous invitons toutes les personnes de bonne volonté, attachées à leur commune, à son développement, à son cadre de vie et à son avenir, prêtes à collaborer sans exclusive, à s'investir sur des projets et à partager une vision commune, à venir nous rencontrer pour échanger à l'occasion d'une réunion ouverte **le jeudi 27 août à 17h30**, espace Georges Frescaline.

Notre démarche, désintéressée, vise à favoriser l'échange entre participants, à mettre en relations des personnes qui ne se connaissent peut-être pas, qui ne se côtoient peut-être pas, à être des médiateurs, des facilitateurs et tenter de créer, au seul bénéfice de la collectivité, une synergie positive.

Nous n'entendons nous substituer à qui que ce soit mais, investis dans nos missions, sommes désireux que la commune ressorte plus forte des derniers soubresauts.

Il vous appartient, collectivement et individuellement, de définir son avenir en vous mobilisant, sans délais, aux fins de constituer une ou des équipes solides, prêtes à relever les défis d'aujourd'hui et de demain et de donner au prochain conseil municipal toute sa légitimité pour agir.

Jean Luc GUILLEMOTO, Guy CARLES, Marvin FORGE,
président et vice-présidents de la délégation spéciale

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le secrétariat de mairie et l'agence postale communale sont fermés au public du **lundi 17 août au mercredi 2 septembre inclus**.

Les permanences de la délégation spéciale sont néanmoins maintenues durant cette période afin d'assurer la gestion des affaires courantes.

En cas d'extrême urgence, contactez, prioritairement par SMS, le **06 61 30 85 24** en précisant l'objet de la demande.

REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

L'inscription à la cantine des enfants scolarisés à la prochaine rentrée sera conditionnée à l'acceptation par les parents du nouveau règlement de la cantine qui fixe des règles de fonctionnement, simples à comprendre et à appliquer par les enfants, comme : ***je mange proprement, je parle sans crier, je respecte mes camarades et les adultes encadrants, je prends soin du matériel, je demande avant de me lever et me déplace calmement...*** En cas de non-respects manifestes et réitérés de ces principes, des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire de la cantine, pourront être prononcées après échanges avec les parents.

Ce règlement sera remis à chaque enfant inscrit à la cantine le jour de la rentrée aux fins d'être expliqué aux enfants, signé et accepté par les parents.

